

vendus à un pays étranger, l'État exportateur doit s'assurer qu'une fois arrivés à destination, le produit ou la technique sont utilisés uniquement aux fins déclarées.

La catégorie II comprend des produits moins sensibles, tels que les sous-systèmes et les composants. Nombre de ces produits peuvent être utilisés à diverses fins qui ne sont pas toutes militaires. Par conséquent, ils nécessitent moins de précautions, même si la vigilance reste de mise. Les exportations doivent être traitées cas par cas.

Depuis 1987, les membres du RCTM cherchent à renforcer ce dernier. Lors d'une réunion qui s'est tenue à Washington en novembre 1991, ils sont convenus qu'il devrait s'étendre aux vecteurs de toutes les armes de destruction massive et ils ont décidé de charger un groupe de travail d'examiner les incidences d'une telle extension. Conscients de la nécessité d'ouvrir leurs rangs à d'autres États, les participants se sont également entendus sur des critères d'adhésion. Ceux-ci visent essentiellement à s'assurer que les candidats sont fermement attachés à la non-prolifération et ont la volonté et la capacité de limiter les exportations suivant les prescriptions du régime. À la réunion de Rome qui a eu lieu en mars, les membres du RCTM se sont mis d'accord pour inscrire au régime les missiles capables d'emporter des armes biologiques et chimiques. Une réunion plénière s'est déroulée à Oslo, du 29 juin au 2 juillet 1992.

Les préoccupations suscitées par la prolifération des missiles balistiques qui avaient incité à adopter le RCTM ont pris un relief dramatique pendant la crise du golfe Persique en 1991. En effet, l'Irak possédait et utilisait des missiles *SCUD* et menaçait de les armer d'ogives chimiques ou biologiques. Face à la crise, les efforts se sont multipliés aux niveaux régional et international pour lutter plus efficacement contre la prolifération. Washington, notamment, n'a cessé d'encourager les États encore non-membres à adhérer au RCTM.

Fin février 1992, les Américains ont fait savoir qu'ils suivaient les déplacements d'un navire nord-coréen soupçonné de transporter des missiles *SCUD* et du matériel connexe à destination de la Syrie. La Corée du Nord avait déjà tenté une fois de livrer cette cargaison, mais l'attention internationale était si grande que le navire avait fait demi-tour. En rendant la nouvelle tentative publique, les États-Unis espéraient obtenir le même résultat. Malgré l'attention de la presse internationale et les efforts américains pour suivre le navire coréen à la trace, celui-ci a échappé à toute surveillance et déchargé sa marchandise en Iran.